



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 juillet 2024

### N° 4 Élection des Adjoints au Maire

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	36
Membres excusés et représentés .....	11
Membres absents non représentés .....	2
Pour .....	0
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

*Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 5.2  
Numéro : 094-219400686-  
20240725-DEL2407-4DE

Date réception : 25 juillet 2024

Le 23 juillet 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Madame Jacqueline VISACRDI, doyenne d'âge, au nombre de 36, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 juillet 2024 par Madame Carole DRAI, premier Maire-Adjoint.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Monsieur Téo FAURE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Étaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire

M. Sylvain BERRIOS Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHÉRIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

#### Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Philippe CIPRIANO qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à M. Claude SOUSSY, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI qui a donné pouvoir à Mme Nadia GRONDIN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Étaient absents non représentés :

Mme Hélène FEO, M. Laurent DUBOIS.

## N° 4

### OBJET : Élection des Adjointes au Maire

#### Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L. 2122-4-1, L.2122-5, L. 2122-5-1, L. 2122-6 et L. 2122-7-2,

**VU** la délibération n°3 du 23 juillet 2024 portant fixation du nombre d'Adjointes au Maire,

#### CONSIDERANT QUE :

Il doit être procédé à l'élection des 14 Adjointes au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est rappelé que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjointes à désigner, et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Conformément aux modalités de vote de l'élection des Adjointes au Maire, après un délai de 5 minutes laissés aux candidats pour le dépôt des listes, le Maire informe le Conseil municipal du nombre d'Adjointes et de la composition de(s) la liste(s) déposée(s), à savoir :

Liste « Saint-Maur ! Au cœur de nos choix »	
Carole DRAI	Philippe CIPRIANO
Germain ROESCH	Dominique SOULIS
Laurence COULON	Gilles CHERIER
Julien KOCHER	Agnès CARPENTIER
Yasmine CAMARA	Jacqueline VISCARDI
Cédric LAUNAY	Adrien CAILLEREZ
Hélène LERAITRE	Pascale MOORTGAT

Le Maire propose ensuite de procéder à l'élection des Adjointes au Maire.

Chaque conseiller municipal indique sur son bulletin de vote le nom de la liste pour laquelle il vote, suivi des noms composant cette liste, dans l'ordre où ils sont indiqués.

Le scrutin est déclaré ouvert et chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Il a été procédé au dépouillement par Madame Charlotte MARTIN et Téo FAURE,

**N° 4**

**OBJET : Élection des Adjointes au Maire**

**Résultats du vote : 1er tour de scrutin**

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **47**

Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : **9**

Nombre de suffrages exprimés : **38**

Majorité absolue : **19**

ONT obtenu :

- Liste présentée par Monsieur Pierre Michel DELECROIX  
« SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX » : **38 voix**

**Le Conseil municipal,**

**Proclame** les Adjointes au Maire candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Pierre-Michel DELECROIX.

**Dit** qu'ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

**Dit** que les Adjointes au Maire prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1er Adjoint	<b>Madame Carole DRAI</b>
2ème Adjoint	<b>Monsieur Germain ROESCH</b>
3ème Adjoint	<b>Madame Laurence COULON</b>
4ème Adjoint	<b>Monsieur Julien KOCHER.</b>
5ème Adjoint	<b>Madame Yasmine CAMARA</b>
6ème Adjoint	<b>Monsieur Cédric LAUNAY</b>
7ème Adjoint	<b>Madame Hélène LERAITRE</b>
8ème Adjoint	<b>Monsieur Philippe CIPRIANO</b>
9ème Adjoint	<b>Madame Dominique SOULIS</b>
10ème Adjoint	<b>Monsieur Gilles CHERIER</b>
11ème Adjoint	<b>Madame Agnès CARPENTIER</b>
12ème Adjoint	<b>Madame Jacqueline VISCARDI</b>
13ème Adjoint	<b>Monsieur Adrien CAILLEREZ</b>
14ème Adjoint	<b>Madame Pascale MOORTGAT</b>

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 23 juillet 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 4

**OBJET : Élection des Adjoints au Maire**

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
Le 25 juillet 2024  
et de la publication électronique le  
29 JUIL 2024  
Le Directeur Général des Services

Le secrétaire de séance



Téo FAURE

LE MAIRE,



Pierre-Michel DELECROIX

Frédéric ERZEN

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.